RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

PROPOSITION PEB

A joindre à la demande de permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB neuves, d'unités PEB rénovées lourdement et d'unités PEB rénovées simplement avec architecte

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Les références législatives

Ce formulaire résulte de l'application de l'Ordonnance du 2 mai 2013 (CoBrACE) et de ses arrêtés d'exécution qui transposent la directive 2010/31/UE. Ces textes sont disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement.

Les exigences PEB

Toute unité PEB doit respecter des exigences en fonction de sa nature des travaux, de son affectation et des éventuelles dérogations.

Les procédures PEB à ce stade du projet

- *Transmettre une proposition PEB avec la demande de permis d'urbanisme à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.*
- *Transmettre une notification PEB de début des travaux au plus tard 8 jours avant le début des travaux :*
 - *à Bruxelles-Environnement dans le cas d'un projet contenant :*
 - *des unités PEB neuves (UN) et/ou des unités PEB rénovées lourdement (URL/UAN)*
 - *des unités PEB de natures des travaux différentes dont au moins une URS*
 - *à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'un projet contenant uniquement des unités PEB rénovées simplement (URS)*
- *Transmettre une déclaration PEB au plus tard 2 mois soit après la réception provisoire des travaux, soit après la fin des travaux :*
 - *à Bruxelles-Environnement dans le cas d'un projet contenant :*
 - *des unités PEB neuves (UN) et/ou des unités PEB rénovées lourdement (URL/UAN)*
 - *des unités PEB de natures des travaux différentes dont au moins une URS*
 - *à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'un projet contenant uniquement des unités PEB rénovées simplement (URS)*

CADRE 1 - DONNÉES ADMINISTRATIVES

Données du projet

Adresse :	Chaussée de Boondael, 243 Ixelles, 1050

Demandeur du Permis d'Urbanisme

Nom :	Mr REKIEK Mohamed
Numéro de registre national :	73.07.20-283.20
Adresse :	Bd Brand Witlock, 52 Woluwe-Saint-Lambert 1200 - Belgique
Téléphone :	0477 33 03 46
Email :	rekiek01@gmail.com
Personne de contact :	REKIEK Mohamed
Coordonnées :	rekiek01@gmail.com

Architecte

Nom :	Mme BRATIC Sylvie
Adresse :	Rue de Chats, 118 Berchem-Sainte-Agathe 1082 - Belgique
Téléphone :	0493 30 00 19
Email :	braticsylvie@hotmail.com
Personne de contact :	BRATIC Sylvie
Coordonnées :	braticsylvie@hotmail.com

Conseiller PEB

Nom :	Mr ZEKHNINI Abdelmalek
Numéro d'agrément :	PEBPP-1203540
Adresse :	Route de Lennik, 280A Bte 10 Anderlecht 1070 - Belgique
Téléphone :	0473 94 66 96
Email :	certiopeb@gmail.com
Personne de contact :	ZEKHNINI Abdelmalek
Coordonnées :	certiopeb@gmail.com

CADRE 2 : ANALYSE PEB DU PROJET

2.1 Bâtiments et locaux hors réglementation PEB

Des bâtiments ou locaux peuvent être exclus du champ d'application de la réglementation PEB (CoBrACE 2.2.1)

Absence de bâtiments ou de locaux exclus de la réglementation PEB

2.2 Division du projet

Bâtiment Bâtiment avant (405,25 m² plancher)*

Chaussée de Boondael, 243 - 1050 Ixelles

Nom de l'unité PEB	Boite	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m²)	Surface de déperdition thermique					Toutes les installations techniques sont placées et/ou remplacées
					Totale (m²)	Rénovée neuve-reconstruite		Neuve-Reconstruite		
						m²	%	m²	%	
Commerce	01	Non-résidentielle	URS	91,75	120,55	34,55	28,66	17,55	14,56	Oui
1er avant	02	Habitation individuelle	URL	93,00	59,20	31,20	52,70	15,70	26,52	Oui
2ème avant	02	Habitation individuelle	URL	93,00	83,90	55,90	66,63	40,40	48,15	Oui
3ème étage 1 chambre	03	Habitation individuelle	URL	67,00	106,15	81,85	77,11	26,85	25,29	Oui
Communs avant	-	Parties Communes	URS	60,50	54,50	9,50	17,43	0,00	0,00	Non

**La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment*

Bâtiment Batiment arrière (142,00 m² plancher)*

Chaussée de Boondael, 243 - 1050 Ixelles

Nom de l'unité PEB	Boite	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m²)	Surface de déperdition thermique					Toutes les installations techniques sont placées et/ou remplacées
					Totale (m²)	Rénovée neuve-reconstruite		Neuve-Reconstruite		
						m²	%	m²	%	
Logement RBNB 01.01	0.4	Habitation individuelle	URS	71,00	106,21	35,21	33,15	29,76	28,02	Oui
Logement RBNB 02.01	0.4	Habitation individuelle	URL	71,00	130,62	130,62	100,00	45,32	34,70	Oui

**La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment*

2.3 Surfaces plancher des unités PEB du projet

Surface plancher des unités PEB neuves (UN):	0,00 m²
Surface plancher des unités PEB assimilées à du neuf (UAN):	0,00 m²
Surface plancher des unités PEB rénovées lourdement (URL):	324,00 m²
Surface plancher des unités PEB rénovées simplement (URS):	223,25 m²
Surface plancher totale des unités:	547,25 m²

2.4 Conseiller PEB

Un conseiller PEB est requis et a été désigné pour toutes les unités PEB du projet y compris les URS et pour toutes les étapes PEB du projet.

2.5 Etudes de faisabilité

Aucune étude de faisabilité n'est requise

2.6 Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4)

Le projet ne comprend pas de bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde.

2.7 Dérogations aux exigences PEB

Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification PEB du début des travaux auprès de Bruxelles-Environnement (CoBrACE Art. 2.2.4 §1 à 3)

Absence de dérogation

2.8 Exigences par unité PEB

Ce tableau présente les exigences à respecter pour chaque unité PEB en fonction des données encodées

Bâtiment Bâtiment avant (405,25 m² plancher)
Chaussée de Boondael, 243 - 1050 Ixelles

Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	CEP	Etech	Ventil	Surch
Commerce	URS	●	-	-	-	●	
Dérogation:		-	-	-	-	-	-
1er avant	URL	●	-	●	-	●	
Dérogation:		-	-	-	-	-	-

Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	CEP	Etech	Ventil	Surch
2ème avant Dérogation:	URL	● -	- -	● -	- -	● -	 -
3ème étage 1 chambre Dérogation:	URL	● -	- -	● -	- -	● -	 -
Communs avant Dérogation:	URS	● -	- -	- -	- -	- -	 -
Bâtiment Batiment arrière (142,00 m² plancher) Chaussée de Boondael, 243 - 1050 Ixelles							
Unité PEB	**Nature des travaux**	**U/R**	**BNC**	**CEP**	**Etech**	**Ventil**	**Surch**
Logement RBNB 01.01 Dérogation:	URS	● -	- -	- -	- -	● -	 -
Logement RBNB 02.01 Dérogation:	URL	● -	- -	● -	- -	● -	 -

CADRE 3 - IMPACT PEB SUR LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

Description des mesures (éléments liés à l'énergie et au climat intérieur) envisagées dans le cadre du COBRACE (Livre 2 Titre 2) ayant un impact sur le respect des prescriptions urbanistiques applicables à la demande de PU

Aucun impact du respect des exigences PEB sur le respect des prescriptions urbanistiques

CADRE 4 - DETAILS DES EXIGENCES PEB POUR LES URS

Pas d'application pour les projets avec des unités PEB de plusieurs natures des travaux dont au moins une URS.

CADRE 5 - ANNEXES ET SIGNATURES

Liste des annexes

Néant

Signature

Je soussigné, Mr REKIEK Mohamed, demandeur du permis d'urbanisme

- déclare avoir pris connaissance des exigences PEB et des procédures PEB d'application
- certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts

Date : Signature :

Le présent formulaire est à joindre à la demande de permis d'urbanisme